

**AJOURNEMENT DE LA RÉUNION DU 17 MARS 2015 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE TENUE LE 20 MARS 2015, À 16 H, PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE**

Présents

Marcel H. Jolicoeur, président	Sylvain Blais, directeur général
Sylvie Caza	Claude Bélanger
Klaude Hallé	Arnaud Allen-Mercier
Josée Plouffe	Robert Cloutier
Frédérique Godefroid	André Rouleau
Anne Gauthier	Denis Moffet
Béatriz Mediavilla	

Absents

Marie-Luce Bergeron, vice-présidente	Isabelle Breton
Annette Drouin-Morin	Denis Audet
Joanne Boissonneault	Éric Aubin, directeur des études
Roxanne Labbé	Yves Bédard

Observateurs

Claude Arcand	Secrétaire général
---------------	--------------------

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION PAR LE PRÉSIDENT ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum des membres étant atteint, la réunion est déclarée ouverte et régulièrement constituée.

PRÉSENTATIONS POUR PRISE DE DÉCISION

2. MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT NO 2-AB

Le directeur général et le représentant des étudiants informent les membres du conseil de l'avis favorable de l'association étudiante du Cégep à la version amendée de la résolution présentée à la réunion du 17 mars 2015 portant sur les modifications au Règlement n° 2-AB. Les membres du conseil sont donc en mesure de tenir un vote sur le sujet.

Proposition principale

CA-2891

Il est proposé par Sylvain Blais, appuyé par André Rouleau, d'adopter les modifications telles que proposées au Règlement sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial (2-A) de même qu'au Règlement sur les droits de toute autre nature (2-B), incluant l'application du règlement 2-B prévu à l'article 4 qui vise les étudiants inscrits à temps plein dans un programme d'études subventionné conduisant à l'obtention d'une Attestation d'études collégiales (AEC) qui est physiquement présent dans l'un des cinq centres de formation du Cégep.

Proposition amendée

CA-2892

Il est proposé par Denis Moffet, appuyé par Frédérique Godefroid, de modifier le libellé de la proposition principale en corrigeant la dernière phrase de l'article 4 par « ...physiquement présent dans l'un des trois campus de formation initiale du Cégep ».

Aucun membre du conseil ne demande le vote sur la proposition d'amendement. Celle-ci est donc acceptée à l'unanimité et la proposition principale rejetée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de la séance d'ajournement est proposée par Robert Cloutier à 16 h 12.

Président,

Secrétaire général,

Marcel H. Jolicoeur

Claude Arcand